

**CONFÉRENCES VIRTUELLES
SUR LA JUSTICE RACIALE, SUR LES DROITS DE LA
PERSONNE ET DES FEMMES**

DU 7 AU 10 DÉCEMBRE 2021

FRAIS D'INSCRIPTION :

7 décembre – Conférence sur la justice raciale

Sections locales affiliées	100,00 \$
Sections locales non affiliées	150,00 \$
Frais pour inscriptions tardives après le 19 novembre	50,00 \$

8 et 9 décembre – Conférence sur les droits de la personne

Sections locales affiliées	225,00 \$
Sections locales non affiliées	385,00 \$
Frais pour inscriptions tardives après le 19 novembre	50,00 \$

10 décembre – Conférence des femmes

Sections locales affiliées	100,00 \$
Sections locales non affiliées	150,00 \$
Frais pour inscriptions tardives après le 19 novembre	50,00 \$

****Veillez noter que la Conférence des femmes s'adresse uniquement aux personnes qui s'identifient comme étant des femmes ****

Si vous avez besoin de traduction simultanée en français ou d'interprétation en ASL ou si vous avez d'autres besoins en matière d'accessibilité, veuillez faire votre demande en remplissant le formulaire d'inscription en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous ou appeler à notre bureau au 905 739-9739, poste 610.

**LES DEMANDES D'ACCÈS DOIVENT ÊTRE FAITES ET RETOURNÉES AVANT LE
19 NOVEMBRE.**

VEUILLEZ LIRE LA LETTRE AU SUJET DU VOTE À LA PAGE 2.

**Pour vous inscrire dès maintenant, veuillez
cliquer sur le lien ci-dessous.**

<https://cupe.on.ca/fr/inscription-a-la-conference-virtuelle-sur-la-justice-raciale-a-la-conference-virtuelle-sur-les-droits-de-la-personne-et-a-la-conference-virtuelle-des-femmes-du-scfp-ontario/>

le mot de passe : conference2021



80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1
Markham (Ontario) L3T 0B2
Téléphone : 905 739-9739
Télécopieur : 905 739-9740
Site Web : cupe.on.ca/fr/
Courriel : info@cupe.on.ca

Le 28 octobre 2021

Avis important

Nous vous remercions d'examiner la possibilité de vous inscrire à la Conférence sur la justice raciale, à la Conférence sur les droits de la personne et à la Conférence des femmes du SCFP-Ontario à venir.

La présente lettre est pour préciser les processus d'élection dans le cadre de ces événements pour les sections locales qui envoient des délégués.

Le Comité de la justice raciale, le Comité des droits de la personne et le Comité des femmes sont tous régis par les Statuts du SCFP-Ontario. En tant que comités du SCFP-Ontario, le droit de vote des délégués est conforme à l'alinéa 4 (d) 1 de nos Statuts.

Les sections locales peuvent envoyer autant de membres qu'elles le peuvent aux conférences.

Pour ce qui est du vote, en termes de toute motion présentée dans le cadre des conférences, et pour les élections des membres des comités qui sont élus parmi l'ensemble des personnes présentent aux conférences, si votre section locale envoie plus de personnes que le nombre de droits de vote auquel elle a droit, vous devrez désigner les personnes qui ont le droit de voter.

Nous vous prions d'accepter nos sentiments de solidarité.

Le président,

Fred Hahn

La secrétaire-trésorière,

Candace Rennick